

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du lundi 29 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 juin 2015 à 18 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames HOMMERIN Eliane – PIHET Véronique et MENDELSKI Caty.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAINÉ Jean-Marc – HERBIN Gérard – FERREZ Didier – LEPRETRE Frédéric – GUERDIN Matthieu – MALAQUIN Alain et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.

Madame SUM Michèle.

Monsieur ROUSSEL Régis a donné pouvoir à M. MIDAVAINÉ Jean-Marc.

Monsieur GUSTIN Arnaud.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame HOMMERIN Eliane est désignée Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 15 avril 2015. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 19 avril 2014.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du décès de M. SUCCI Joseph, ancien maire d'Haveluy. Une minute de silence est observée en son honneur.

• Présentation du projet éolien par la société Ecotera

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a en charge un projet de parc éolien qui fait partie du Schéma Départemental. La société Ecotera de Lille a été mandatée par l'Intercommunalité pour mener à bien ce projet.

Monsieur Daniel WOUTISSETH et son collaborateur présentent au Conseil Municipal la société Ecotera, bureau d'étude et exploitant indépendant de parcs éoliens, basée à LILLE Centre, forte de son expérience dans l'éolien en France et de sa bonne connaissance de la région Nord-Pas-de-Calais

Le projet porte sur l'implantation de 4 éoliennes sur le territoire des communes de Marcq-en-Ostrevent, Monchecourt, Auberchicourt et Emerchicourt. Des études acoustique et paysagère sont lancées. Plusieurs variantes sont étudiées sous les angles des contraintes écologiques, acoustiques, foncières et paysagères. L'implantation des éoliennes ne peut se faire qu'à plus de 500 mètres des habitations. Les retombées économiques (Taxe sur le Foncier Bâti), économiques (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises des Réseaux) sont évoquées.

Le Conseil Municipal devra se prononcer prochainement sur ce projet éolien.

1. Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la suppression à compter du 1^{er} juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat concernant les autorisations d'urbanisme. La CCCO a créé un service commun destiné aux communes membres. Le Conseil Municipal doit statuer sur l'adhésion à ce service mutualisé pour lequel une convention-cadre règlementant les missions de chacun ainsi que les dispositions financières est proposée.

Approuvé à l'unanimité.

2. Avenant SMCL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions du contrat d'assurance de la SMACL du personnel communal, un avenant doit être passé concernant la révision de la cotisation afférente aux garanties « Prestations statutaires – Agents affiliés à la CNRACL », celle-ci étant calculée en fonction du montant brut des salaires versés l'année précédente.

Approuvé à l'unanimité.

3. Tarifs des cases funéraires au cimetière communal

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une extension du columbarium est en cours de réalisation. Ce nouvel édifice constitue un espace de 12 cases pouvant recevoir chacune 2 urnes qui seront proposées aux familles des défunts.

Le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public. Cette prestation pourrait être proposée sur la base des tarifs suivants :

- ✓ Tarif Emerchicourtois : 1 000 €
- ✓ Tarif extérieur : 1 500 €

Approuvé à l'unanimité.

4. Tarifs de l'accueil périscolaire année 2015-2016

Monsieur le Maire fait part du bilan financier du service d'accueil périscolaire de l'année 2014-2015. Il a été constaté que les différents ateliers proposés ont été très appréciés des enfants. Les élus se félicitent de l'implication du personnel encadrant, clé de la réussite des activités.

Il est rappelé les nouveaux rythmes scolaires de la rentrée prochaine et la nécessité d'adapter les horaires et les tarifs de l'accueil périscolaire.

Le temps d'accueil périscolaire sera modifié comme suit :

- Accueil du matin (du lundi au vendredi) : de 7h30 à 9h
- Accueil du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : de 16h à 18h

Le Conseil doit se prononcer sur le tarif de ce service rendu à la population.

Un débat a fait ressortir plusieurs propositions dont une a été retenue :

- ✓ Accueil du matin : 1.50 €
- ✓ Accueil du soir : 2.50 €

Approuvé à 11 voix Pour et 2 Abstentions (Messieurs PITIOT Stéphane et GUERDIN Matthieu)

5. Transport scolaire année 2015-2016

Les élus se sont interrogés sur l'opportunité de la continuité du transport scolaire intra-muros qui est instauré dans le village depuis de nombreuses années. Un bilan de la fréquentation par arrêt et du coût du service est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal doit statuer sur son maintien.

Approuvé à 10 voix Pour, 2 voix Contre (Madame MENDELSKI Caty et Monsieur PITIOT Stéphane) et 1 Abstention (Madame PIHET Véronique),

Vu pour être affiché le lundi 6 juillet 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 6 juillet 2015.

Le Maire,

Michel LOUBERT.